

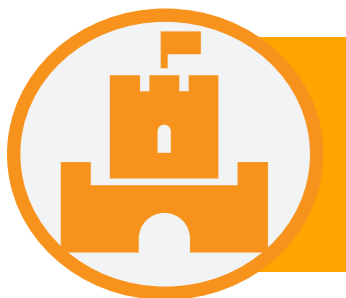
Révision du Plan local d'urbanisme

Etat Initial de l'Environnement



Biodiversité

- > Pas d'espèces rares ou protégées
- > Les boisements en fonds de vallées, principaux milieux intéressants pour la biodiversité
- > Une structure arborée qui présente un intérêt majeur pour le cadre de vie
- > Une cartographie de la Trame Verte et Bleue établie dans le cadre de la révision du PLU
- > **Enjeux : préservation de la Trame Verte et Bleue, à travers le maintien et la restauration des continuités boisées, des haies sur les coteaux agricoles, des zones de prairies**



Patrimoine

- > Une bastide perchée sur un promontoire
- > Un patrimoine bâti important : nombreux châteaux et maisons de maîtres
- > Aucun monument historique classé ou inscrit, mais 2 sites proches (églises Gémil, Garidech)
- > Un recensement en cours du patrimoine vernaculaire (abreuvoir, puits, gloriette, lavoir)
- > Une qualité architecturale remarquable
- > Chemin de St Jacques de Compostelle
- > **Enjeux : protection et valorisation du patrimoine et de l'architecture locale**



Risques

- > Des risques naturels peu présents mis à part un aléa mouvement de terrain pris en compte à travers un Plan de Prévention des Risques
- > Un risque lié au transport de matières dangereuses sur l'A68 et la voie ferrée
- > 2 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- > Un Plan Communal de Sauvegarde approuvé
- > **Enjeux : application des mesures de prévention, protection et sauvegarde du Plan de Prévention des Risques**



Paysages

- > Une structure paysagère constituée de paysages agricoles, de vallons boisés, de la chênaie de la Valade, du plateau urbanisé
- > Des axes de transport qui facilitent la découverte des paysages : A68, RD 888, voie ferrée
- > Des reliefs qui offrent de nombreuses vues sur les paysages de coteaux
- > **Enjeux : maintien de vues sur le paysage dans les développements urbains, mise en scène de l'entrée de ville entre la zone de l'Ormière et le carrefour de la Conseillère**



Ressources naturelles

- > La commune dépend pour l'alimentation en eau potable, du bassin du Tarn, mais le territoire appartient partiellement au bassin versant de l'Hers-mort et son sous-bassin Hers Mort-Girou, pour lequel un Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) est approuvé.
- > La commune n'est pas concernée par l'extraction de matériaux ni par l'exploitation forestière
- > **Enjeux : prise en compte des orientations des documents cadres de la gestion de l'eau**



Pollutions & nuisances

- > Des nuisances sonores liées à l'autoroute, la RD 888, la voie ferrée Buzet-Toulouse
- > Une gestion des déchets assurée par la Communauté de communes, via le SITROM
- > Une pollution de l'air engendrée par le transport routier
- > Aucun site ou sol pollués nécessitant une intervention des pouvoirs publics
- > **Enjeux : favoriser les modes doux au sein du territoire communal, en particulier pour accéder au plateau d'équipements**